

AVIS PUBLIC

AVIS D'ASSEMBLÉE PUBLIQUE

**RÈGLEMENT NUMÉRO 500-10 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 500
RELATIF À L'APPROBATION DE PLANS D'IMPLANTATION ET
D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE AFIN D'ASSURER LA CONCORDANCE
AU RÈGLEMENT NUMÉRO 23-631 DE LA MRC DES MASKOUTAINS
CONCERNANT LA MODIFICATION DES CRITÈRES D'ÉVALUATION
RELATIFS AUX BÂTIMENTS ACCESSOIRES ASSUJETTIS AU PIIA-4**

(Districts Bois-Joli, La Providence, Sacré-Cœur et Sainte-Rosalie)

La soussignée donne avis public à l'effet que le Conseil municipal, suivant l'adoption du projet de règlement numéro 500-10 par la résolution numéro 24-35, en date du 22 janvier 2024, tiendra une assemblée publique de consultation le **5 février 2024**, à 18 h 30, en la salle du Conseil, au 750, avenue de l'Hôtel-de-Ville, à Saint-Hyacinthe.

Cette modification réglementaire vise à mettre à jour certaines dispositions du *Règlement numéro 500 relatif à l'approbation de plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)* afin d'assurer la concordance au *Règlement numéro 23-631 modifiant le Règlement numéro 03-128 relatif au Schéma d'aménagement révisé (modification des normes applicables aux bâtiments patrimoniaux, ainsi qu'aux noyaux villageois et milieux anciens, notamment en matière de démolition de bâtiments patrimoniaux)* de la MRC des Maskoutains.

Plus précisément, le règlement projeté prévoit les critères d'évaluation relatifs aux bâtiments accessoires assujettis au PIIA-4, correspondant à l'*Annexe IV - Les unités de paysage à valeur moyenne et faible (hors du centre-ville)* du Règlement numéro 500.

Ce projet de règlement ne contient pas de disposition susceptible d'approbation référendaire.

Toute personne qui désire obtenir des renseignements relativement à ce projet peut communiquer avec la Division planification du Service de l'urbanisme et de l'environnement au 450-778-8300, poste 8321.

Toute question relative au processus découlant du présent avis ou toute demande pour obtenir une copie du projet de règlement peut être adressée en communiquant avec le greffe de l'hôtel de ville au 450-778-8300, poste 8317. Le projet de règlement est également disponible sur le site Internet de la Ville.

Fait à Saint-Hyacinthe, ce 23 janvier 2024.



Crystel Poirier, L.L.L, OMA
Greffière